

## Brossard s'entend avec ses cols bleus en signant une entente à long terme

**Brossard, le 2 juillet 2013** – La ville de Brossard et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 307, en sont arrivés à une entente pour le renouvellement de la convention collective des cols bleus, échue depuis le 31 décembre 2009.

Cette entente, d'une durée de 12 ans, prévoit une augmentation salariale moyenne de 2,5 % par année et un coût global annuel pour la Ville de 2,9%.

« Nous sommes très heureux du dénouement de cette négociation. La Ville a conclu, avec ses cols bleus, un contrat de longue durée qui respecte le cadre financier que nous nous étions fixé. Cette démarche a aussi permis de modifier certains articles et de clarifier des notions liées, entre autres, au mouvement de main d'œuvre et au temps supplémentaire. Cette convention collective solidifie les bases d'une bonne entente pour l'avenir et assure des relations de travail sereines pour le plus grand bénéfice des Brossardois », a indiqué le maire de Brossard, Paul Leduc.

La convention collective a été entérinée par résolution lors de l'assemblée du conseil municipal qui s'est tenue le 2 juillet à l'hôtel de ville de Brossard.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6360